



Commune de LENTILLY

Modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par décision en date du 25 janvier 2023, Madame le Maire de Lentilly a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de Lentilly.

La modification n° 4 du PLU porte essentiellement sur :

- L'intégration de la mise en place d'exigences plus fortes en matière de végétalisation des espaces bâtis
- L'évolution des règles d'implantation pour mieux correspondre aux caractéristiques des tissus bâtis et intégrer les enjeux climatiques et énergétiques.
- L'évolution des règles d'implantation des panneaux photovoltaïques en toiture pour renforcer le déploiement des dispositifs de production d'énergies renouvelables
- La précision des règles de hauteur
- La précision des règles de stationnement
- La réévaluation du pourcentage de mixité sociale exigé
- L'évolution des points mineurs du règlement
- La suppression des mentions caduques liées aux évolutions de la réglementation

Monsieur Gilbert HALEPIAN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le président du tribunal administratif

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Lentilly **du 20 février 2023 au 20 mars 2023 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture ; soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 15h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 11h30.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur un poste informatique et sous support papier en Mairie, ainsi que sur le site internet : www.mairie-lentilly.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra, lors de ses permanences, les observations du public en mairie le :

- Lundi 20 février de 9h00 à 11h30
- Mercredi 1er mars de 9h00 à 11h30
- Samedi 11 mars de 9h00 à 11h30
- Jeudi 16 mars de 15h00 à 17h00
- Lundi 20 mars de 15h00 à 17h00

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Lentilly – 15 rue de la Mairie 69210 LENTILLY, par mail à l'adresse suivante administration@mairie-lentilly.fr pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis est affiché en Mairie de Lentilly, sur l'ensemble des panneaux d'affichage de la commune et sur le site internet de la commune : www.mairie-lentilly.fr.

Au terme de l'enquête, la modification n° 4 du PLU sera approuvée par délibération de l'organe délibérant.

Le rapport et les conclusions de l'enquête seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.